

tout fut retardé à cause de la Première Guerre mondiale, et pour d'autres raisons. Un incendie détruisit le bâtiment du Parlement en 1916, n'épargnant que la bibliothèque, qui fait maintenant partie du magnifique édifice de style néo-gothique qui a remplacé le premier. La Commission d'aménagement de la ville d'Ottawa poursuivit le programme d'embellissement jusqu'en 1927, date à laquelle elle fut remplacée par la Commission du district fédéral. La première démarche importante en vue du réaménagement de la capitale nationale eut lieu en 1951, avec la présentation d'un plan d'ensemble pour la région de la capitale nationale, le plan Gréber. En 1959, la Commission de la capitale nationale était formée pour veiller à la réalisation des recommandations.

A l'heure actuelle, Ottawa, qui compte 304,462 habitants (1976), et Hull, sur la rive nord de l'Outaouais, qui en compte 61,039, constituent le cœur de la région de la capitale nationale, qui s'étend sur environ 1,800 milles carrés (4 662 km²) en Ontario et au Québec. En ligne droite, le point limite de la région le plus rapproché de la colline du Parlement est à 18 milles (29 km) et le point le plus éloigné, à 35 milles (56 km). A l'intérieur de cette zone, on trouve 57 municipalités et une population de 693,288 personnes en 1976. L'activité industrielle y est assez limitée, une grande partie de la population active étant employée par le gouvernement fédéral ou associée aux fonctions de ce dernier.

Le mandat de la Commission de la capitale nationale est de «... préparer des plans d'aménagement, de conservation et d'embellissement de la région de la capitale nationale et d'y aider, afin que la nature et le caractère du siège du gouvernement du Canada puissent être en harmonie avec son importance nationale». La Commission ne dispose, cependant, d'aucun pouvoir sur les autorités municipales ou régionales, ni sur les deux gouvernements provinciaux concernés. La plupart des domaines intéressant les municipalités (urbanisme, zonage, utilisation des terres, densité de construction, transports publics, parcs de stationnement, construction de rues, routes et artères de circulation) sont du ressort exclusif de celles-ci et ne sont soumis qu'à la seule approbation du gouvernement provincial, de sorte que pour mener sa tâche à bien, la Commission de la capitale nationale s'appuie essentiellement sur la collaboration de chaque municipalité et gouvernement provincial.

Ces dernières années, la Commission a concentré ses efforts sur l'aménagement d'un centre-ville unifié et dynamique. En 1969, les premiers ministres fédéral et provinciaux ont déclaré, lors de la conférence constitutionnelle, que «les villes d'Ottawa et de Hull et leurs environs» constituaient la région de la capitale nationale. Peu après, des travaux ont été entrepris en vue d'éliminer la disparité économique qui existe depuis longtemps entre Hull et Ottawa. On a fait l'acquisition de 59 acres (24 ha) de terrain à Hull afin d'y construire des immeubles fédéraux. Sur ces 59 acres (24 ha), 44 acres (18 ha) ont été achetées à la compagnie E. B. Eddy en 1972. En 1973, on a terminé les travaux de construction du pont du Portage reliant Hull et Ottawa, et on a inauguré la nouvelle promenade de l'aéroport qui relie directement l'aéroport au cœur d'Ottawa - Hull.

Les possibilités récréatives de la région ont été mises en valeur pour l'agrément de la population. Aux routes panoramiques, aux parcs et aux terrains de jeu se sont ajoutées une patinoire de cinq milles (8 km) en hiver et des randonnées en bateau durant l'été sur le canal Rideau. Des cabanes à sucre, de grands jardins et 50 milles (80 km) de pistes cyclables qui serpentent le long des cours d'eau et à travers d'agréables boisés ont également été aménagés. Des concerts publics dans les parcs, des visites à pied, des promenades agréables et des musées sont à la disposition de tous les Canadiens et des touristes étrangers.

1.5 L'environnement

Le ministère de l'Environnement a été créé en juin 1971 afin de stimuler la lutte antipollution et d'assurer l'aménagement et la mise en valeur des ressources naturelles renouvelables du Canada. Il est chargé d'élaborer des programmes